

les villes qui ont déjà franchi le pas



# La Gratuité des Transports

Perpignan  
Méditerranée  
Métropole

*Venez en débattre*

**Mardi 11 Décembre 18H30**  
**Salle des Libertés**

**Cyril Cineux**

Maire-adjoint aux transports de Clermont-Ferrand  
Vice Président de Clermont Auvergne Métropole

**Françoise Fiter**

Conseillère départementale Perpignan III

**Je souhaite participer à cette campagne :**

Ne pas jeter sur la voie publique

**Nom :** .....  
**Prénom :** .....  
**Email :** .....  
**Tel :** .....



PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS



PYRÉNÉES-ORIENTALES



# La Gratuité c'est possible et nécessaire



## Pour l'Environnement et la Santé

En France, 48 000 morts\* et 650 000 journées d'arrêts de travail\* sont causés chaque année par la pollution. Dans notre département, la première cause de pollution de l'air est due aux particules fines provenant essentiellement des voitures. **Il est urgent de proposer une alternative plus écologique.** La gratuité des transports en commun répond à un impératif écologique et de santé publique.

La pollution de l'air coûte chaque année près de 100 milliards d'euro à la France\*. Dans certaines grandes villes la gratuité est mise en place lors de pic de pollution, **généralisons ce principe.**

\* Rapport sénatorial n° 610 du 15 juillet 2015 sur le coût économique et financier de la pollution de l'air.



## Pour l'Égalité

Dans les Pyrénées-Orientales, 22% des habitant.e.s\* vivent sous le seuil de pauvreté. Près de 9% de la population perçoit le Revenu de Solidarité Active (RSA)\*\*. Ces derniers ne bénéficient d'aucun tarif préférentiel. **C'est une mesure de justice sociale** qui permettrait à chacun et chacune de bénéficier d'un véritable service public du transport. Celui-ci doit s'accompagner d'une meilleure desserte dans tous les quartiers et dans chacune des 36 villes de la Communauté Urbaine. Il faut donc repenser les lignes en fonction des besoins de la population. **C'est la garantie du droit à la mobilité.** L'accès aux bus pour les personnes en situation de handicap doit être également assuré sur l'ensemble du réseau.

\* Rapport 2017 de la CCI 66

\*\* Rapport 2018 de la DIRECCTE Occitanie



## Pour l'Économie

Aujourd'hui, la billetterie représente 20 % du budget total des transports en commun de la Communauté Urbaine. Le versement transport, taxe sur les profits des entreprises de plus de 11 salarié.e.s, représente un levier majeur pour la mise en place de la gratuité. L'augmentation de cette taxe serait compensée par la disparition de la prise en charge obligatoire par les entreprises de 50% des frais de transports en commun de leurs employé.e.s. **Partout où s'est mise en place la gratuité, la fréquentation des transports en commun a connu une nette augmentation.** À Perpignan, celle-ci permettrait une véritable redynamisation du centre ville et de ses commerces.

